



Québec, le 14 janvier 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : **Répercussions d'un échange de terrain sur la biodiversité et l'intégrité
écologique du parc national du Mont-Orford**

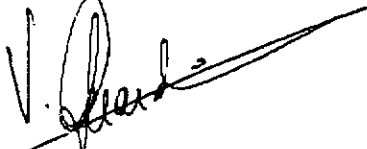
N/Réf. : 5145-05-18 (3)

Madame,

La question que vous me posez dans votre lettre du 12 janvier dernier n'a pas de réponse. Bien entendu, des travaux, études et développements méthodologiques en économétrie portant sur les valeurs environnementales permettent petit à petit de mieux cerner et parfois de chiffrer les valeurs accordées par la société aux services rendus par tel ou tel écosystème, habitat ou espèce. Il ne me paraît cependant pas possible de préciser à ce point la valeur économique d'un habitat particulier d'une espèce précise. Surtout que dans le cas qui nous concerne, nous avons souligné que les transactions envisagées n'auraient pas d'impact sur la biodiversité.

La question soulève un débat très difficile et qui a le défaut de ramener toutes les préoccupations que peut avoir une société, ici la conservation d'espèces, à des valeurs monétaires. En outre, un tel exercice, s'il est envisageable, il est très laborieux et complexe, pour des résultats discutables. Enfin, il ne peut être exécuté dans le cadre temporel de cette demande.

Recevez, Madame, mes meilleures salutations.



Vincent Gerardin

c.c. MM. Léopold Gaudreau, directeur
Yves Poulin (MENV-05)